Réf. Farde e-Assemblées : 2524139

N° OJ : **44**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/05/2023

Objet : Bruxelles Environnement.- Subside 2022-2023 Bien-être animal.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la demande de subvention "bien-être animal" de 9.000,00 EUR introduite en juin 2022 par la Ville de Bruxelles auprès de Bruxelles Environnement;

Considérant que la Ville de Bruxelles a obtenu cette subvention pour l'organisation de la journée du BEA en 2022 et l'aménagement d'un parcours agility en 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant la subvention 2022-2023 pour le bien-être animal est adoptée.

Annexes :

Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)